

INSTAGRAM

For a chance to win a \$100 gift card entrants must follow @additionelle on Instagram if he or she does not already do so; upload the photograph on Instagram (1) using the hashtags #mygreatjeans and (2) tag @additionelle; ensure his or her Instagram is public so as to enable the public and unrestricted viewing of the photograph for all users of Instagram. The total and approximate value of the prize is \$100, and will not under any circumstances exceed one hundred dollars (\$100). Each entrant who participates in the manner described above will receive one (1) entry. Each entrant is limited to one (1) entry. Entrants who have multiple Instagram accounts or enter more than one (1) time will be allowed only one (1) entry.

By uploading his/her Photograph, each entrant (a) represents and warrants that he/she is the sole unrestricted owner of the Photograph and has the right to post it on Instagram for the purposes of this Contest, (b) represents and warrants that he or she has obtained all rights, authorizations or consents required in connection with the use of the Photograph for the purposes set out in the Rules, including the consent of any person that appears in the Photograph other than him or her to use the Photograph for all of the purposes set out herein. Each participant irrevocably grants to Reitmans, without limitation and in perpetuity, the irrevocable right and license to use his or her Photograph for the purposes set out herein in connection with the Contest, in whole or in part, without restrictions as to changes or alterations or reproductions thereof and without further compensation or consideration of any kind (except where prohibited by law). The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram. Each entrant is providing his/her information to Addition Elle and not to Instagram. By participating in this Contest, each entrant agrees to release and forever discharge Instagram and Reitmans from any and all claims, demands, actions, damages, liabilities, costs, losses and expenses arising out of, or in connection with, the Contest. Entrants are required to abide by the official rules and guidelines of Instagram.

The contest will run from March 19, 10:00 AM, Eastern Standard Time (“EST”) until April 3, 10:00 AM, EST. The random draw will be held on April 4, 10:00 AM, EST at the head office of Reitmans Canada Ltd., 250 Sauvé Street West, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2. Winner will be contacted by tagging his/her name in the comment box of the original Contest image within 5 days of the draw with an email address to contact. In order to receive the prize, the winner will have until April 11, 10:00 AM, EST to submit his/her mailing address and to correctly answer (without the help of another person or a mechanical device) the mathematical skill-testing question asked when we are in contact with the candidate. The chances of winning a prize depend on the number of entrants. Entrants must be at least eighteen (18) years old and be residents of Canada. Reitmans employees are not eligible to enter the Contest.

French :

Pour courir la chance de gagner une carte-cadeau d'une valeur de 100 \$, le participant doit suivre le compte Instagram « @additionelle », télécharger sa photo sur son compte Instagram 1) en lui attribuant les mots-clés : #mygreatjeans et 2) en mentionnant @additionelle; s'assurer que son compte Instagram est public et que tous les utilisateurs d'Instagram peuvent y voir la photo sans restriction.

La valeur totale et approximative des prix est de cent dollars (100 \$), et en aucun cas ne dépassera cent dollars (100 \$). Chaque participant qui télécharge sa photo et mentionne @additionelle de la manière décrite obtiendra une (1) participation. Il n'est pas possible d'obtenir plus d'une (1) participation par participant. Les participants ayant de multiples comptes Instagram ou ayant fait plusieurs commentaires n'obtiendront qu'une (1) participation.

En téléchargeant sa photo, chaque participant a) déclare et garantit qu'il est le propriétaire exclusif et absolu de la photo et qu'il a le droit de la publier sur son compte Instagram dans le cadre du présent concours, b) déclare et garantit qu'il a obtenu l'ensemble des droits, des autorisations ou des consentements requis pour pouvoir utiliser la photo aux fins indiquées dans les présents règlements. Chaque participant octroie irrévocablement à Reitmans, sans restriction et à perpétuité, un droit et une licence d'utilisation irrévocables de sa photo, en totalité ou en partie, aux fins exposées dans les présentes dans le cadre du concours, sans restriction en ce qui a trait aux changements apportés à celle-ci ou à sa reproduction et sans aucune autre rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit (sauf si cela est interdit par la loi). Le concours n'est d'aucune façon parrainé, approuvé ou administré par Instagram ou associé à Instagram. En participant au concours, chaque participant s'engage à libérer et dégager pour toujours Instagram et Reitmans de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, des demandes, des actions, des dommages, des dommages intérêts, des responsabilités, des coûts, des pertes et des dépenses découlant du concours ou s'y rapportant. Les participants sont tenus de se conformer aux règles et règlements officiels d'Instagram.

La période du concours s'étend du 19 mars 2014, 10 h 00, heure normale de l'Est (« HNE »), jusqu'au 3 avril 2014, 10 h 00, HNE. Le tirage aléatoire aura lieu le 4 avril 2014 à 10 h 00, HE au siège social de Reitmans Canada Ltée., 250 Sauvé Ouest, Montréal, QC, Canada, H3L 1Z2.

Les gagnants seront notifiés par le biais d'un tag dans un délai de cinq (5) jours après le tirage avec une adresse courriel à contacter. Les gagnants auront jusqu'au 11 avril 2014 à 10 h 00, HE pour soumettre leur adresse postale, et répondre correctement (sans l'aide d'une autre personne ou d'un moyen mécanique) à la question d'habileté mathématique posée dans nos communications par courriel afin de recevoir leur prix. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participants. Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus et doivent être résidents canadiens. Les employés de Reitmans ne peuvent participer au concours.